

Appel à projets
1000 rénovations de logements basse énergie
Volet Copropriété
2011 - 2014

Public éligible

▶ Périimètre de l'intervention

- L'ensemble de la région Rhône-Alpes
- Les copropriétés de moins de 100 logements
- Les bâtiments construits avant 1983 (2e réglementation thermique)
- Les bâtiments de 2 niveaux minimum
- Les SCI de 4 logements maximum

▶ Exclusions

- Les copropriétés dont la vocation n'est pas de résidence principale permanente (résidences touristiques notamment)
- Les copropriétés financées à plus de 40% du coût des travaux.
- Les copropriétés financées par d'autres dispositifs régionaux

Les travaux éligibles

Postes d'amélioration	Travaux éligibles	Remarques et dérogations
Isolation des murs	Résistance thermique de l'isolant rapporté $\geq 4 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$	Une dérogation possible pour des projets situés en secteur ABF
Isolation des toitures sous rampants	Résistance thermique de l'isolant rapporté $\geq 7,5 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$	Une dérogation est possible dans le cadre d'une impossibilité technique
Isolation des toitures terrasse	Résistance thermique de l'isolant rapporté $\geq 5 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$	
Isolation des planchers bas	Résistance thermique de l'isolant rapporté $\geq 3 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$	
Isolation des parois vitrées	$U_g \leq 1,2 \text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$ $U_w \leq 1,5 \text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$	Changement ou rénovation de fenêtres Une dérogation possible pour des projets situés en secteur ABF
Ventilation	VMC double flux centralisée ou décentralisée Ventilation naturelle assistée contrôlée	
Le changement de la production de chaleur	Chaudière gaz collective à condensation	Les chaudières automatiques bois sont éligibles à l'appel à projet bois-énergie
L'amélioration de l'émission de chaleur	<ul style="list-style-type: none"> - Régulation et équilibrage de l'installation - Désembouage de l'installation ou système de désembouage automatique. - thermostat d'ambiance et sonde thermostatique. - Calorifugeage et isolation des conduites - Robinets thermostatiques 	Pour des raisons de confort, ces travaux sont fortement conseillés après une isolation thermique importante. L'exigence minimum de ce poste nécessite un équilibrage et un désembouage
Maîtrise de l'électricité	- Rénovation de l'éclairage des parties communes	

Les bouquets de travaux éligibles

▶ Bouquet de base

Postes d'amélioration	Bouquet obligatoire
L'isolation des parois opaques extérieures (toiture et murs)	<input checked="" type="checkbox"/>
Planchers sur bas	
Isolation des parois vitrées	<input checked="" type="checkbox"/>
Le changement de la production de chaleur	
L'amélioration de l'émission de chaleur	
Ventilation	<input checked="" type="checkbox"/>
MDE	

- ▶ Si l'un des travaux a déjà été réalisé il y a moins de 10 ans, la copropriété doit choisir un autre poste de la liste
- ▶ Aide à l'investissement de 25% du coût total des travaux éligibles
- ▶ Aide plafonnée à 15 000 € de dépenses éligibles par logement

Les bouquets de travaux éligibles

► Bouquet expert

Postes d'amélioration	Bouquet obligatoire
L'isolation des parois opaques extérieures (toiture et murs)	<input checked="" type="checkbox"/>
Planchers sur bas	<input checked="" type="checkbox"/>
Isolation des parois vitrées	<input checked="" type="checkbox"/>
Le changement de la production de chaleur	
L'amélioration de l'émission de chaleur	<input checked="" type="checkbox"/>
Ventilation	<input checked="" type="checkbox"/>
MDE	<input checked="" type="checkbox"/>

- Les travaux n'ont pas été réalisés depuis 15 ans minimum
- Aide à l'investissement de 35% du coût total des travaux éligibles
- Aide plafonnée à 25 000 € de dépenses éligibles par logement
- Bonus de 3% par logement pour l'obtention du Label BBC-Effinergie